

Comment créer mon compte à l'UP Tricastine sur le site www.uptricastine.fr ?

Précautions

- ✚ Ne créez pas de compte si vous en avez déjà un, vous ne pourriez pas utiliser vos avoirs.
- ✚ Si vous avez oublié votre mot de passe, voir les modalités mentionnées au dernier chapitre de ce document.

Nous vous proposons ci-dessous les diverses étapes à suivre :

1. Je clique sur « Compte »
2. Je clique sur « Je crée mon compte »
3. Je complète le formulaire :
 - *NB ! Les renseignements marqués d'un astérisque * sont obligatoires*
 - Au moins un numéro de téléphone est demandé,
 - J'adresse à l'UP un justificatif pour le maintien du tarif réduit de la cotisation,
 - Je coche la case pour recevoir les publications périodiques de l'UP,
 - Je n'oublie pas de cocher la case « J'accepte » en bas du formulaire,
 - Je clique sur « Je m'inscris ».

- Si le remplissage du formulaire n'est pas conforme, un message s'affiche. Je procède aux corrections demandées.
- Le formulaire est complet, le compte est créé, j'arrive sur mon Espace Auditeur :
 - Je peux prendre une adhésion seule sans m'inscrire à des activités.
 - Je peux consulter les activités et m'y inscrire. Voir la fiche « Comment m'inscrire aux activités de l'UP Tricastine ? ».

4. Dans l'espace auditeur, j'ai accès à :

- Liste des activités auxquelles je serai inscrit(e).
- Au planning des activités.
- Mon (mes) attestation(s) d'inscription(s).

Si j'ai oublié mon mot de passe...

1 - Je clique sur Compte.

2 - Je clique sur « Mot de passe oublié ? ».

3 - Je saisis mon adresse de messagerie.

Je recevrai un mail avec un nouveau mot de passe.

En cas de difficultés, vous pouvez nous consulter et vous inscrire lors de nos permanences ouvertes au local de l'UP Tricastine qui ont lieu habituellement les mercredis de 17h30 à 18h30.